



## HONORAIRES ACASAT IMMOBILIER 2018

### 1) Barème des honoraires de Vente

- Pour un mandat de vente, les honoraires sont à la charge du vendeur ;
- Pour un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
0 euros à 40 000 euros	Honoraires forfaitaires minimum de <b>4 000 euros TTC</b>
40 001 euros à 100 000 euros	<b>8%</b>
100 001 euros à 150 000 euros	<b>6%</b>
150 001 euros à 300 000 euros	<b>5%</b>
300 001 euros et au-delà	<b>4%</b>
Au-delà de 1 000 000 euros	<b>sur devis</b>
*Terrains et fonds de commerces Garages, Parking, Box	<b>10%</b>

L'avis de valeur est offert pour toute prise de mandat de vente.

L'avis de valeur est facturé 150 euros HT soit 180 euros TTC sur commande.

***Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%***



## 2) Barème des honoraires de location

Selon la Loi ALUR, les honoraires liés à la mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur. Par exceptions, quatre prestations présentent une utilité pour les deux parties font l'objet d'une prise en charge partagée entre bailleur et locataire : l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

### 21. Honoraires de location part du propriétaire

- Honoraires d'intermédiation et de négociation : **3 %** du montant du loyer annuel hors charges.
- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **8 euros TTC** par m2 (zone non tendue).
- Honoraires état des lieux : **3 euros TTC** par m2 de surface habitable.

### 22. Honoraires de location part du locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **8 euros TTC**
- par m2 (zone non tendue).
- Honoraires état des lieux : **3 euros TTC** par m2 de surface habitable (zone non tendue).
- Rédaction bail box, parking : **150 euros TTC**
- Baux commerciaux : 1000 euros TTC charges du preneur et 10% du loyer annuel HT et Hors charges du preneur.



### 3) Barème Gestion Locative au 01/02/2018

Tâches de gestion incluses dans les honoraires de 5 % HT soit 6 % TTC des encaissements.

- Mise en place du mandat de gestion
- Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations
- Délivrance des quittances et reçus
- Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable
- Révision des loyers
- Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)
- Décompte lors du départ du locataire
- Gestion des provisions pour charges
- Tenue de la comptabilité propriétaire
- Acompte mensuel des fonds perçus
- Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)
- Déclaration de départ du locataire auprès de la perception
- Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- Demande de devis pour travaux
- Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC

#### 1) Tâches de gestion hors honoraires :

- Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
- 100 € TTC par an et par lot.
- Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer,
- procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) :
- 150 € TTC par dossier.
- Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle : 250 € TTC par dossier.
- Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) , devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle :
- 150 € TTC par dossier.
- Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux : 200 € TTC par dossier.
- Visite Conseil (pré état des lieux de sortie) : 150 € TTC

***Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%***

#### 4) Barème Gestion Locations saisonnières au 01/02/2018

Nous offrons un service tout compris pour le propriétaire soit :

- Annonce sur site et en agence ;
- Accueil arrivée/ suivi départ des locataires ;
- Tâches de ménage (30 euros à charge du locataire en sus) ;
- Assistance de l'agence sur le bien 7/7 jours : prise en charge rapide de tout incident ;
- Contrat de location rédigé par l'agence ainsi que l'état des lieux entrant et sortant.

*\*Assurance du bien à charge du propriétaire*

**Honoraires de 15% TTC du montant de la location**

Pour le client :

- Dépôt de garantie de 200 euros (non encaissé) ;
- Réservation avec versement de 30 % du montant de la location ;
- Règlement au terme de la location (état des lieux sortant) et remise du dépôt.